



CE QUE SIGNIFIE ÊTRE MEMBRE DU CODEV

- C'est contribuer bénévolement aux travaux de l'instance
- C'est avoir une attache sur le territoire
- C'est s'intéresser aux questions ayant trait au territoire et à la citoyenneté
- C'est faire preuve d'une qualité d'écoute et respecter la parole de l'autre
- C'est exercer un esprit critique, bienveillant et compréhensif
- C'est s'engager à contribuer au débat collectif dans un esprit d'ouverture, en allant rechercher l'intérêt général et en s'écartant de tout jeu partisan
- C'est apporter une expertise et un point de vue particulier qui nourrit le travail collectif. Les membres désignés par un organisme s'expriment en leur nom propre et non au titre de leur organisation.

PAR UNE COMPOSITION PLURIELLE ET ÉVOLUTIVE, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT REFLÈTE LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU TERRITOIRE.

LE STATUT D'INVITÉ(E) POUR ENRICHIR LES DÉBATS

Au delà des 64 membres titulaires, des personnes ou organisations ayant manifesté leur intérêt pour siéger au Conseil de développement disposeront, à leur demande, d'un statut d'invité(e) qui leur permettra de participer aux commissions de travail sur les sujets qui les intéressent ainsi qu'aux séances plénières, sans toutefois pouvoir prendre aux votes de l'assemblée.